

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Tourbillon de Soleil Inc.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 10 février 2022	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance. À mon arrivée les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- Pendant la visite l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, lieu d'exploitation, orientation des enfants et les dossiers d'incidents mineurs.
- Les activités suivantes ont été observées pendant la visite : À l'extérieur les enfants et les éducatrices jouent au jeu du loup, lavage des mains et le dîner. Les éducatrices et les enfants chantent des chansons avant le dîner.
- Discussion avec les éducatrices concernant Covid-19 et le plan d'hiver

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 février 2022

Date

original signé par
Sophie Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 février 2022

Date